



Vulaines-sur-Seine

6 rue Riché - 77870 Vulaines-sur-Seine - tél. : 01 60 74 59 10 - contact@vulaines-sur-seine.fr - www.vulaines-sur-seine.fr

0  
9  
8  
7  
6  
5  
4  
3  
2  
1



# Vulaines-sur-Seine et les risques majeurs..... À CONSERVER



DICRIM

document d'information communal sur les risques majeurs

# S'informer pour maîtriser

Les catastrophes d'origine naturelle ou accidentelle ne peuvent pas être ignorées.

A travers ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et le plan communal de sauvegarde (PCS), les services communaux en liaison étroite avec les autorités départementales œuvrent pour identifier les risques, prendre les mesures préventives qui s'imposent, réagir rapidement et de façon cohérente pour préserver la sécurité et la salubrité publique. Ces dernières ne relèvent pas d'une gestion improvisée, mais des réflexes d'urgence qui doivent être préparés. C'est le cas à travers les exercices de mise en œuvre du plan communal de sauvegarde. Comme nous le savons, le risque zéro n'existe pas.

La réglementation en vigueur attribue au Maire la responsabilité de prendre, à son niveau, les mesures de premières urgences pour préserver la sécurité de ses concitoyens.

Les inondations, les phénomènes météorologiques et éventuellement le transport de matières dangereuses (voie ferrée, voie navigable et route) suscitent une inquiétude légitime de la part de la population vulnérable. Ces risques sont susceptibles de conduire le Maire à requérir les services municipaux et s'il l'estime nécessaire, les services préfectoraux afin de prévenir ou faire cesser tout danger.

## **PENDANT TOUTE LA DURÉE D'UN ÉVÉNEMENT, VOUS DEVREZ CONSERVER VOTRE CALME EN ATTENDANT L'ORGANISATION DES SECOURS.**

Dans ce cadre, le document d'information communal sur les risques majeurs que vous avez entre les mains, a pour objectif d'informer et de présenter les conduites à tenir afin de prévenir les risques éventuels. Il s'agit de prendre conscience que la notion de risque majeur intègre le fait que si le risque grave existe, il n'a que de très faibles probabilités de se produire.

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche globale de développement durable à laquelle vous êtes associés.

Je vous laisse donc la soin de prendre connaissance de ce document que vous devez conserver.

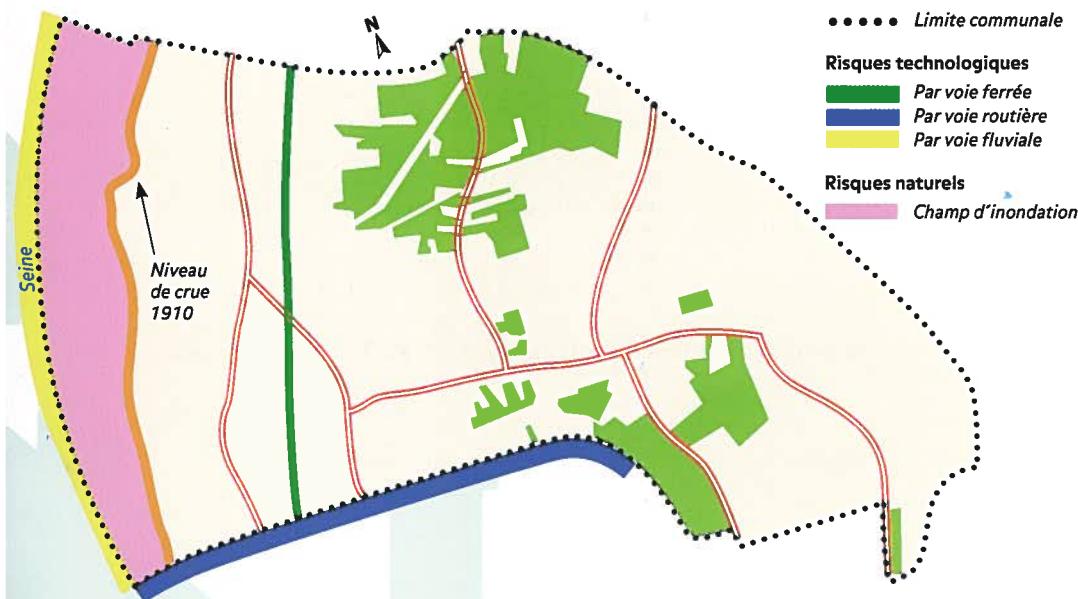
*Le Maire  
Jacques CHARBONNIER*

# Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

C'est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou humaine occasionne d'importants dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement.

Un risque majeur est caractérisé par une faible fréquence et une forte intensité.

A Vulaines-sur-Seine, il peut s'agir d'inondations, de phénomènes climatiques (tempêtes, neige, verglas) ou bien d'un accident survenant lors du transport de matières dangereuses.



## LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

La commune vient de se doter d'un plan communal de sauvegarde. Ce document complémentaire des plans départementaux d'organisation des secours (ORSEC : Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile), recense et organise les moyens dont dispose la commune (humains, matériels, infrastructure) pour mettre en œuvre les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des populations, des biens et de l'environnement dans le cadre d'un événement majeur.

Pour que l'action de la commune soit pleine-

ment efficace, il est essentiel que la population se sente concernée par la problématique des risques majeurs. Une bonne connaissance des réflexes à adopter et le respect des consignes contribueront efficacement à la sécurité de tous.

## L'INFORMATION PRÉVENTIVE

L'information préventive consiste à renseigner les citoyens sur les risques auxquels ils sont exposés. Elle permet de les informer sur le comportement à adopter en cas d'événement majeur et sur les mesures individuelles à entreprendre pour se protéger.

# Les inondations

Les **INONDATIONS DE LA SEINE** sont caractérisées par une montée lente des eaux et une durée de submersion relativement longue. Lors de l'inondation de 1910, la Seine a atteint une cote historique.

Le réseau des stations du service de prévision des crues Seine moyenne – Yonne – Loing a pour mission de prévoir et de suivre l'évolution des crues. Les données sont disponibles sur [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

L'urbanisation dans les zones sensibles est réglementée par le plan de prévention du risque d'inondation (PPRI).

## LE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION

Le PPRI est un zonage réglementaire, établi à partir de la cartographie des plus hautes eaux connues (PHEC) à ce jour (crue de 1910). Il délimite les zones exposées aux inondations et est annexé au plan d'occupation des sols (POS). Le règlement qui l'accompagne définit les contraintes à respecter dans tout projet d'aménagement.



## Consignes



Dès l'alerte, fermez les ouvertures en rez-de-chaussée et mettez en hauteur les objets sensibles à l'eau.



Coupez l'électricité et le gaz.

# Les phénomènes météorologiques

Plus fréquents mais moins dévastateurs que les inondations, les **TEMPÈTES** et les épisodes de **NEIGE** et de **VERGLAS** peuvent paralyser la commune. Les tempêtes, parfois très violentes, peuvent causer d'importants dégâts aux toitures, aux véhicules (chutes d'objets) et à l'environnement (forêts décimées). Les chutes de neige perturbent la circulation, les communications et constituent un risque pour des conducteurs pris au piège dans leur véhicule.



## Consignes

Avant un grand trajet ou en cas de doute, consulter la **carte vigilance** de Météo France sur le site [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) : elle indique pour chaque département les phénomènes météorologiques pouvant être dangereux dans les 24 heures à venir.

### Tempêtes



Ne sortez pas de votre domicile ou abri.



Abritez-vous dans un bâtiment et fermez portes et fenêtres.



Si vous devez absolument vous déplacer, soyez vigilants aux chutes d'objets.

### Neige et verglas



Si vous êtes chez vous, salez les trottoirs.



Si vous devez absolument vous déplacer, renseignez-vous sur l'état des routes, en appelant le **0800 100 200** ou le **0826 022 022** ou en consultant le site Internet : [www.bison-fute.equipement.gouv.fr](http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr)



Ayez toujours dans votre voiture un équipement minimum (couverture, lampe de poche, nourriture et eau) au cas où vous seriez bloqués.

# Le transport de marchandises dangereuses



A proximité de Vulaines, des matières dangereuses, principalement des produits inflammables, peuvent être transportées par camion, par train ou par péniche sur la Seine. Les risques liés à un accident lors de leur transport sont variés : explosion, incendie, dégagement d'un nuage toxique.

Pour ne pas aggraver les conséquences lors d'accidents de transport de marchandises dangereuses, une signalétique spécifique est obligatoire sur les véhicules concernés, afin d'identifier rapidement les produits transportés et de connaître les dangers qui y sont liés.



## Consignes



Éloignez-vous du lieu de l'accident perpendiculairement au vent pour éviter les fumées et les émanations toxiques.



Prévenez les sapeurs-pompiers en leur indiquant, si possible, les codes et symboles inscrits sur le véhicule TMD.

## Pour en savoir plus

Site du ministère de l'Énergie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Portail de la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

Les documents réglementaires (POS et PPRI) sont consultables librement en Mairie.

Le DICRIM est consultable sur le site de la Mairie : [www.vulaines-sur-seine.fr](http://www.vulaines-sur-seine.fr)

## L'alerte

Si un événement majeur se produit, la population concernée sera avertie par une voiture sonorisée de la commune. Celle-ci diffusera un message d'alerte indiquant l'objet et les modalités (avec ou sans évacuation).



## Les consignes générales

Les consignes générales s'appliquent dans tous les cas d'événement majeur et sont complétées par les consignes spécifiques à chaque risque.

### AVANT



Informez-vous sur les risques qui vous menacent. Consultez pour cela les documents existants ou les sites internet spécialisés.

Préparez un « kit » comprenant une radio avec des piles, une lampe de poche, des vêtements et une couverture.

### PENDANT L'ALERTE

Coupez les réseaux d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone. Mettez-vous à l'abri ou évacuez si les autorités vous le demandent, en emportant votre « kit ».



**EN CAS D'ÉVACUATION LE LIEU DE RASSEMBLEMENT EST LA PLACE CHARLES DE GAULLE**

### APRÈS



Si un confinement a eu lieu, attendez l'autorisation des autorités pour sortir.

Si une évacuation a eu lieu, attendez l'autorisation des autorités pour réintégrer les bâtiments et rebrancher les réseaux. Prévenez les autorités de tout danger observé.

## Numéros utiles en cas d'urgence

Sapeurs-pompiers : **18** (ou **112** pour les portables)

Police nationale : **17**

Mairie : **01 60 74 59 10**



Vulaines-sur-Seine

6 rue Riché - 77870 Vulaines-sur-Seine • tél. : 01 60 74 59 10 • contact@vulaines-sur-seine.fr • www.vulaines-sur-seine.fr